



Direction des Affaires Juridiques  
Foncier et Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2025/108/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL  
Gestionnaire de patrimoine

☎ 04.94.36.83.98 – [cmaurel@mairie-toulon.fr](mailto:cmaurel@mairie-toulon.fr)

Publié Le

08 AOUT 2025

**DECISION**

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**Vu** l'arrêté n° 23/AR/51 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY,

**Vu** l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

**Considérant** que par actes notariés en date des 29 avril et 1er septembre 1997, et 28 mai et 2 juin 2008, la Ville est devenue propriétaire de places de parking sises à TOULON (Var) 9001, Rue PIERRE SEMARD, Parking de l'Equerre,

**Considérant** la vacance du garage n°064 situé dans ledit parking,

Considérant la demande de la S.A.R.L. « INFUSION FLORALE », représentée par sa Gérante Madame Elisa MIJEAN, sollicitant de la Ville de TOULON l'attribution d'un emplacement de stationnement situé dans ledit parking,

**DECIDE**

DE CONCLURE avec la S.A.R.L. « INFUSION FLORALE », représentée par sa Gérante Madame Elisa MIJEAN, une convention à titre précaire et révocable portant mise à disposition du garage n°064 sis à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre Semard, Parking de l'Equerre.

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an, à compter du jour de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 72,74 € HT soit 87,29 € TTC, révisable annuellement tous les 1er janvier.

Elle se renouvellera par tacite reconduction, sous réserve des dispositions prévues à l'article 10 de la convention susvisée et sans pouvoir excéder 6 ans.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 07 AOUT 2025

Transmis au contrôle de Légalité le : 08 AOUT 2025

Publié le : 08 AOUT 2025

Pour le Maire de Toulon  
Geneviève LEVY  
Adjoint au Maire  
Délégué aux Propriétés Foncières



Marcelle GHERARDI  
Adjoint au Maire

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE 2025/108/A.J. - DE CONCLURE avec la S.A.R.L. " INFUSION FLORALE ", représentée par sa Gérante Madame Elisa MIJEAN, une convention à titre précaire et révocable portant mise à disposition du garage n.256 sis à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre Semard, Parking de l'Equerre

---

**Date de transmission de l'acte :** 08/08/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 08/08/2025

---

**Numéro de l'acte :** 2025108AJ ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20250807-2025108AJ-AR

---

**Date de décision :** 07/08/2025

**Acte transmis par :** Stéphanie DUPONT ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

